

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 janvier 2023**

Etaient présents

M. Jean-Philippe GAVET, Maire, Président de séance
M. Daniel LEVET, 1^{er} Adjoint
Mme. Sandrine ROUGIE, adjointe au Maire
M. Philippe CASTANET, adjoint au Maire
Mme. Eveline BOUYSSOU, conseillère municipale
M. Sébastien DALE, conseiller municipal
M. Gervais DELNAUD, conseiller municipal
M. Bruno DE SOUZA, conseiller municipal
M. Dominique JOUHAULT, conseiller municipal
Mme Annick JAMME, conseillère municipale
M. Roland SEGUREL, conseiller municipal

Avait donné pouvoir
néant

Etait absent
néant

- **Nombre de Conseillers Municipaux : 11**
- **Nombre de Conseillers Municipaux présents : 11**
- **Nombre de pouvoirs : 0**
- **Nombre d'absents : 0**

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 12 décembre 2022 (modifiée pour horaires le 16 décembre 2022)

Délibération n° 01-2023 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner **Madame Eveline BOUYSSOU**

Il est procédé au vote - Résultat : **Unanimité des membres présents Madame Eveline BOUYSSOU est secrétaire de séance**

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Délibération 02-2023 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 décembre 2022

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter l'approbation du procès-verbal du 08 décembre 2022 car ce dernier n'a pas été rédigé.

Le Procès-verbal n'étant pas rédigé, la délibération l'approbation est ajournée.

A l'unanimité des membres présents - VOTE ajourné -

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance :

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès verbal du 08 décembre 2022, Versement d'une subvention de 3 457,85 euros à ANIM'ENFANCE - Fonds Issus du Contrat Enfance Jeunesse,
- Autorisation de mandatement avant vote du Budget Communal 2023,
- CDGFPT du Lot renouvellement de la Convention "Internet" pour l'année 2023
- Cérémonie des voeux 2023 – Organisation
- Informations du Maire,
- Commissions communales, syndicales et communautaires,
- Questions diverses

Délibération n° 03-2022 Autorisation de mandatement en section d'investissement avant vote du budget 2023 Budget Principal

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour permettre à la Commune de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget, en application de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à engager ; liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Il présente le Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2022 : 346 000,83 euros (Hors chapitre 16 : "remboursement des emprunts")

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 86 500,21 euros (soit 25 % de 346 000,83 €)

Après débat, à l'unanimité des membres présents – 11 voix POUR

- **Monsieur le Maire est autorisé à mandater dans les conditions présentées ci-dessus.**

Délibération n° 04-2023 - Convention de partenariat avec le CDGFPT du Lot – Service internet

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 janvier 2018 la commune a signé une convention pour prestations service Internet proposée par le le Centre Départemental de Gestion du Lot (CDG46).

Le CDG vient de proposer une nouvelle version de cette convention.

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents – 11 voix POUR

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à adhérer à cette nouvelle convention de service Internet proposée par le Centre Départemental de Gestion du Lot (CDG46)
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette procédure

Délibération n°05-2023 Versement d'une subvention exceptionnelle à ANIM'ENFANCE issu du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) d'un montant de 3 457,85 euros

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Il informe l'assemblée que le contrat CEJ prévoit une subvention annuelle, que la commune perçoit, à reverser à Anim'Enfance pour un montant de 3 954,85 € correspondant à l'année 2021.

Monsieur le Maire informe que la somme de 3 954,85 euros issu du Contrat Enfance Jeunesse sera versée par cette délibération à l'association ANIM'ENFANCE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal entérine cette décision et :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire procéder au versement de la somme de 3 954,85 euros à l'association Anim' Enfance de l'enveloppe issue des Fonds Contrat Enfance Jeunesse.

Informations du Maire :

- **AMF46** : Visite de Mr VAYSSOUSE Président de l'AMF46 en Mairie le Jeudi 02 Février 2023 à 11 heures.
- **Service Territorial Routier de Souillac** : Rencontre de M. DEMOURA, chef de secteur et M. Daniel LEVET 1^{er} adjoint dans le cadre de l'étude de mise en sécurité de la RD15. Un plan doit être transmis au service STR précisant l'implantation des équipements de voirie. (Durée de 6 mois)
- **Incident** rue de La Lande : agression d'un animal de compagnie. Le propriétaire a été convoqué en Mairie vendredi 20 Janvier 2023. Un incident similaire s'est produit au Lotissement A. CAMUS. Le propriétaire est convoqué le Jeudi 26 Janvier 2023 en Mairie.
- **Anim' Enfance et RPI** : visite de SOCOTEC le mardi 10 janvier 2023 dans le cadre du contrôle et de la mise aux normes en sécurité des jeux extérieurs situés au RPI et à la crèche et le Centre de Loisirs. Le rapport fait acte d'une demande de pose de signalétique (panneau précisant la tranche d'âge pour l'utilisation de l'agrès).

- **Territoire Energie du Lot** : La commune en 2020 a signé une convention permettant l'achat groupé pour l'électricité. Suite à la flambée de l'énergie, TE46 a établi un prévisionnel de dépenses énergétiques pour l'année 2023. Ce dernier, met en évidence une hausse prévisionnelle de 62,9 % (le montant envisagé serait de 15 551.00 € soit une augmentation de 6 000,00 € par rapport à 2022).

- **S.D.I.S. du Lot** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) Informe les communes fin d'année 2022, que l'entretien des bornes et poteaux incendie (soit 5 points d'eau) seront à la charge de la commune. Un devis a été établi par la SAUR pour un montant de 65,00 €/poteau. Un 2ieme devis est en cours afin de mettre en concurrence.

- **INSEE** : (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Résultat du recensement de 2019 : 495 habitants.

RADAR PEDAGOGIQUE : Achat d'une seconde batterie afin de palier à l'absence d'affichage remarqué.

- **Vestiaires stade et Centre de Loisirs** : Devis demandé à la Ste DETL à GRAMAT pour la fourniture de calbotis pour la réalisation de divers travaux qui seront effectués par les employés communaux pour un montant de 576,42 € TTC.

- **La Poste** : Le centre de gestion du groupe a signalé la forte consommation d'eau, après contrôles, rien d'anormal n'a été constaté. La fenêtre du bureau de poste étant en mauvais état un devis à la Ste CALMON a été demandé. Remplacement de la fenêtre en double vitrage pour un montant de 960,00 € TTC.

- **Ressources humaines** :

Réception d'une candidature spontanée pour un stage de secrétaire de mairie a été déposée en Mairie, dans le cadre d'une reconversion professionnelles – possibilité à partir de mai 2023.

Réception d'une candidature spontanée déposée en Mairie pour un poste d'agent technique

- **CAUVALDOR** : Recherche de bénévoles - Festival RESURGENCE

- **PREFECTURE du Lot** : Réception en Mairie d'un courrier information sur les demandes aides énergétiques pour les T.P.E. et P.M.E.

- **LOT NUMERIQUE** : (WIFI Public) : statistique de connexion annuelle :

344 connexions - coût annuel 2022 forfaitaire de 214,00 €.

- **BOXING FOOL CONTACT** du Nord du Lot : demande de subvention de l'association. Après débat, aucune subvention ne sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Courriers des Administrés :

- Sollicitation pour le nettoyage du chemin inter-communal sur la Causse

- Recherche maison à louer 3 chambres – Activité de l'administré en demande : Assistante Maternelle

- Contestation sur l'emplacement des containers poubelles au lotissement A. CAMUS par un des propriétaires. Demande de déplacement.

Commissions communales, communautaires et syndicales :

Commission communale :

Voirie : Monsieur DALE Sébastien :

- Parking du gymnase : création de stationnement PMR du 14 au 20 janvier 2023
- Route des Combelles : des travaux de calage sont prévus du 23 au 27 janvier 2023 voire plus si intempéries.

Les travaux sont réalisés par les agents du service technique de la communauté de communes CAUVALDOR.

Commission syndicale :

Conseil d'École : Madame ROUGIE Sandrine

Un Conseil d'École a eu lieu Mardi 17 janvier. Le programme portait sur le Projet pédagogique de l'École. Les effectifs sont toujours en hausse. Il y a 3 entrées supplémentaires au mois de Mars, ce qui portera le nombre total d'élèves à 108.

Des arbres ont été plantés dans la cour de l'École, côté classe des grands, pour apporter de la fraîcheur dans les classes.

Questions écrites :

Madame BOUYSSOU Eveline :

Question n°1 : Est-il possible pour la commune de prévoir un incinérateur (petit modèle) pour la destruction des papiers personnels ?

Réponse de Monsieur le Maire : demande en réflexion

Question n° 2 : Où en est la commune avec la titularisation ou non de l'Employé Communal ?

Réponse de Monsieur le Maire : Une réunion des deux communes recruteurs à lieu le Mardi 24 Janvier 2023 en Mairie de Saint-Sozy.

Questions orales :

Madame Annick JAMME

Question : en vue du nombre de déjections canines peut-on prévoir l'acquisition de distributeurs de « crottes » ?

Réponse de Monsieur le Maire : demande à l'étude – recherche de prestataires pour devis

Madame Sandrine ROUGIE

Question : ne serait-il pas judicieux de mettre en place une borne pour véhicule électrique ?

Réponse de Monsieur le Maire : demande à l'étude – sujet reporté à une prochaine séance

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a d'autres questions diverses à formuler.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30.

La date du prochain conseil municipal est fixée en date du 23/02/2023